

E 8001 (B) 3/4

*Le Chef du Département des Postes et des Chemins de fer, R. Comtesse,  
à son suppléant, J. Zemp*

*L. Confidentielle*

Berne, le 14 février 1903

Mon cher collègue et ami,

J'espère être à la séance de mardi, quoiqu'il faille toujours plus de temps qu'on ne présume pour vaincre dans ses derniers retranchements, cette satanée grippe, surtout quand elle a comme chez moi une acuité particulière et qu'elle s'attaque aux fonctions du cœur. Je ne pense pas que vienne en discussion mardi la réponse à faire aux Genevois concernant la Faucille<sup>1</sup>, mais si elle devait venir en mon absence et qu'une décision ne pût être différée, je te prie de bien vouloir catégoriser mon opinion, c'est [-à-dire] qu'il soit répondu aux Genevois qu'aucune démarche ne sera faite par le Conseil fédéral en faveur de la Faucille au cours des démarches qui se poursuivent pour obtenir du Gouvernement français la concession du Frasne—Vallorbe et aussi longtemps qu'une décision du Gouvernement français ne sera pas intervenue!<sup>2</sup> Les Genevois devraient pourtant comprendre que nous ne pouvons pas simultanément réclamer le Frasne—Vallorbe et la Faucille — courir deux lièvres à la fois —, qu'en venant insister par une démarche pour la Faucille, nous affaiblissons du coup celles qui se font pour le Frasne—Vallorbe et que ce serait une singulière manière d'assurer l'exécution de la décision des Chambres qui ont reconnu l'utilité et l'urgence du projet Frasne—Vallorbe que de venir en ce moment parler de la Faucille! Vraiment, les Genevois sont énervants et oublient complètement les devoirs supérieurs de la politique fédérale!

Je te serre affectueusement la main.

---

1. *Le Conseil d'Etat de Genève demande au Conseil fédéral de communiquer au gouvernement français l'intérêt que portent les autorités genevoises au percement de la Faucille. Cf. lettre du Conseil d'Etat de Genève au Conseil fédéral du 4 février 1903 (E 8001 (B) 3/3).*

2. *Note marginale de Zemp [?]: quantus mutatus ab illo!*